

Évaluation de l'apprentissage des élèves (EAE) de la 3^e année Administration pilote 2016-2017 Points saillants à l'intention des parents ou des tuteurs

Qu'est-ce que les EAE?

Les EAE sont des outils d'évaluation provinciale en format numérique qui constituent une vérification de début d'année. Ceci permet aux parents et aux enseignants de connaître les points forts et les points à améliorer de chaque élève dès le début de l'année scolaire. L'EAE de la 3^e année s'appuie sur les résultats d'apprentissage reliés à la littératie et à la numératie qui se trouvent dans les programmes d'études provinciaux de 2^e année actuels en English Language Arts, en français (immersion et francophone) et en mathématiques. Certaines questions comportent des contextes provenant d'éducation artistique, de santé, de sciences et d'études sociales

Quels sont les objectifs des EAE?

Les EAE ont trois objectifs :

- améliorer l'apprentissage chez les élèves (objectif principal);
- améliorer l'enseignement offert aux élèves;
- assurer les Albertains que le système éducatif répond aux besoins des élèves et atteint les objectifs indiqués dans l'*Arrêté ministériel sur les résultats d'apprentissage des élèves*.

Les programmes d'évaluation provinciaux, dont les EAE, ne visent pas à remplacer, mais plutôt à compléter les observations et l'évaluation que font les enseignants chaque jour en salle de classe.

Pourquoi remplacer les tests de rendement par les EAE?

Connaitre au début de l'année scolaire, plutôt qu'à la fin, ce que les élèves savent et sont capables de faire ainsi que les points à améliorer, servira de référence utile qui rendra possible la collaboration entre les parents et les enseignants pour aider les élèves à apprendre et à progresser durant l'année. De plus, les EAE offrent de la souplesse d'utilisation et les élèves peuvent les passer sur plusieurs jours plutôt qu'à une date et une heure précises. Les enseignants ont donc plus de souplesse et les élèves ont la possibilité de passer l'évaluation « lorsqu'ils sont prêts ».

Le format numérique des EAE permet aux élèves de démontrer leur apprentissage de façons que ne permettent pas les tests en format imprimé comme les tests de rendement provinciaux. De ce fait, les EAE sont des outils d'évaluation plus inclusifs.

Quelle est la structure de l'EAE de la 3^e année?

Cette évaluation en littératie et en numératie comprend des questions numériques interactives (notées par Alberta Education) et des tâches de rendement (notées à l'échelle locale par les enseignants) :

- des questions interactives de littératie en format numérique
- une tâche de rendement en littératie
- des questions interactives de numératie en format numérique
- une tâche de rendement en numératie

Qui participe à l'administration pilote?

Alberta Education a sélectionné un échantillon aléatoire de 20 autorités scolaires pour les inviter à participer à l'administration pilote des évaluations de l'apprentissage des élèves en 2016-2017. Une liste des autorités scolaires invitées se trouve à <https://education.alberta.ca/media/3272616/list-of-school-authorities-invited-to-participate.pdf>.

Pourquoi y a-t-il une administration pilote de l'EAE de la 3^e année?

Le but de l'administration pilote de l'EAE de la 3^e année est d'améliorer, de façon délibérée et réfléchie, cet outil d'évaluation ainsi que les processus d'administration et d'appui pour toutes les personnes concernées. L'EAE de la 3^e année s'apprête à entamer sa troisième année pilote en 2016. L'administration pilote a pour but d'assurer que l'EAE constitue un outil d'évaluation utile et efficace pour les enseignants, les parents et les élèves afin de guider les futures évaluations provinciales.

Mon enfant doit-il étudier en vue de l'EAE de la 3^e année?

Votre enfant n'a pas besoin d'étudier en vue de cette évaluation. Toutefois, les élèves doivent être en mesure d'utiliser un ordinateur ou une technologie similaire.

Existe-t-il des modèles de questions avec lesquels mon enfant peut s'exercer avant l'administration pilote de l'EAE de la 3^e année?

Oui. Les élèves peuvent s'exercer avec des modèles de questions et des questions de l'année dernière rendues publiques, qui se trouvent à <https://public.education.alberta.ca/assessment/>.

Quelles sont les dates importantes concernant l'administration pilote de l'EAE de la 3^e année en 2016-2017?

L'EAE de la 3^e année sera à la disposition des enseignants à partir du 1^{er} septembre 2016 pour qu'ils le fassent passer à leurs élèves. Les parents et les tuteurs auront accès aux résultats de leur enfant, comprenant un rapport facile à interpréter, par l'entremise de l'enseignant. Les écoles sont censées communiquer au(x) parent(s) ou au(x) tuteur(s) les résultats obtenus par les élèves à l'EAE de la 3^e année.

On encourage les enseignants et les parents ou tuteurs à discuter ensemble des résultats des élèves, étant donné que les enseignants sont les mieux placés pour interpréter ces résultats.

Comment obtenir plus d'information?

Vous trouverez de l'information détaillée et des ressources concernant l'EAE de la 3^e année aux liens suivants :

- site Web de l'[Alberta School Councils' Association](#);
- site Web d'[Alberta Education](#).

Les renseignements personnels recueillis dans le cadre de l'administration pilote de l'évaluation de l'apprentissage des élèves le sont conformément à l'alinéa 33(c) de la ***Freedom of Information and Protection of Privacy Act (RSA 2000, C. F-25)***. Ces renseignements serviront à administrer la version pilote de l'évaluation de l'apprentissage des élèves et à appuyer l'évaluation et la mesure des programmes et des politiques.

Si vous avez des questions concernant le programme ainsi que la collecte, l'utilisation et la communication des renseignements personnels, vous pouvez les adresser à Nicole Lamarre, Director, Student Learning Assessments, Provincial Assessment Sector, Alberta Education, 6th Floor, 10044-108 Street, 44 Capital Boulevard, Edmonton, AB T5J 5E6, à Nicole.Lamarre@gov.ab.ca ou appeler le 780-427-6204 (sans frais en Alberta en composant le 310-0000).